
PLANIFICATION INTÉGRÉE DES RESSOURCES 2025 COMITÉ CONSULTATIF TECHNIQUE MANDAT

Introduction

Manitoba Hydro s'engage à collaborer avec ses clients, les parties intéressées et l'ensemble de la communauté de planification énergétique dans le cadre de l'élaboration de la Planification intégrée de ressources (PIR) de 2025. La création du comité consultatif technique (ci-après dénommé le CCT) de la PIR de 2025 rassemblera des points de vue diversifiés provenant d'une variété de groupes représentatifs du Manitoba ayant un intérêt manifeste pour la planification énergétique à long terme.

Objectif

La PIR de 2025 s'appuiera sur le CCT et d'autres collaborations. Le CCT a été créée dans le but de recueillir les points de vue de divers groupes manitobains qui s'intéressent activement à la planification énergétique à long terme. Le rôle du CCT est de fournir de la rétroaction sur les aspects de l'élaboration de la PIR tels que les données clés, les scénarios et les mesures d'évaluation. La collaboration avec le CCT s'inscrit dans le cadre d'un engagement à l'échelle de la province visant à obtenir davantage de rétroaction de la part du public, des clients et des parties intéressées au Manitoba. La participation au CCT constitue un effort de mobilisation et n'est pas considérée comme une consultation.

Le CCT a pour but de fournir de la rétroaction de la part d'organisations représentatives de l'ensemble du Manitoba, les membres faisant part de leurs connaissances et de leur expertise du point de vue de leurs rôles au sein de leur organisation. Le CCT ne sera pas tenu de parvenir à un consensus, ne sera pas responsable des décisions prises et n'aura pas à déterminer un plan de développement recommandé dans le cadre de la PIR de 2025.

Critères d'adhésion

Le comité du CCT est composé de participants compétents qui ont un intérêt ou une expérience appréciable dans le processus de planification intégrée des ressources de Manitoba Hydro. Les membres sont choisis en fonction des critères suivants:

- Capacité à apporter une perspective représentative à la discussion.
- Intérêt général (sur la base du mandat ou d'une recherche de l'organisation) pour la planification énergétique à long terme, ou connaissance des principaux facteurs susceptibles d'influencer la consommation d'énergie au Manitoba.

- Compréhension de la façon dont la planification énergétique à long terme de Manitoba Hydro facilite ou influence le mandat et les objectifs de l'organisation.
- Intérêt pour la planification énergétique à long terme de Manitoba Hydro en participant aux PIR précédentes de Manitoba Hydro ou aux processus de la Régie des services publics.

Les membres sont recherchés dans les principaux domaines d'intérêt suivants :

- Entités gouvernementales (municipalités, organisations autochtones, sociétés d'État)
- Divers profils démographiques et groupes d'intérêt de la clientèle (par exemple, représentation des clients industriels, commerciaux et résidentiels)
- Régions géographiques du Manitoba
- Associations
- Groupes de développement économique
- Universités/recherche
- Domaines d'intérêt (véhicules électriques, pompes à chaleur, énergie solaire, biomasse, véhicules électriques, ONG sociales et environnementales)

Responsabilités des membres

- Manitoba Hydro présidera le CCT; ce rôle sera normalement assumé par le gestionnaire, Politique et coordination de la planification intégrée des ressources.
- S'efforcer d'assister à toutes les réunions prévues afin d'assurer une participation constante et d'assurer une cohésion d'équipe au sein du CCT. En cas d'empêchement, les membres peuvent désigner un remplaçant et lui fournir des documents antérieurs du CCT.
- Essayer d'examiner les documents fournis avant la réunion (s'ils sont fournis par Manitoba Hydro).
- Soutenir un environnement accueillant et inclusif. Participer activement et respectueusement aux discussions. Il se peut que certains membres ne puissent pas participer à toutes les discussions.
- Se comporter de manière honnête, équitable, éthique et intègre et se montrer respectueux envers les autres membres, le personnel de Manitoba Hydro et les animateurs.
- Signaler les conflits d'intérêts potentiels au président du CCT en proposant une façon de gérer le conflit potentiel.
- Concentrer les discussions sur les sujets liés à l'élaboration de la PIR de 2025.
- La participation au CCT n'empêche pas les membres de demander le statut d'intervenant ou de présentateur à de futures audiences de la Régie des services publics ou d'autres procédures réglementaires.
- Les membres du CCT sont invités à faire part de leurs commentaires lors des réunions. Si les membres du CCT souhaitent que leurs commentaires soient consignés dans les notes de réunion, ils doivent en informer Manitoba Hydro pendant la réunion ou par courriel à l'adresse IRP@hydro.mb.ca. Des commentaires supplémentaires, en dehors des réunions, peuvent être fournis par courriel.
- Aucune compensation ne sera offerte aux membres, mais si les dépenses constituent un obstacle à la participation, veuillez contacter le président pour discuter des solutions possibles.

- Des consultants de la Régie des services publics participent en tant qu'observateurs. Bien qu'ils puissent offrir des conseils sur la portée des questions à inclure dans le PIR, ils ne donneront pas d'avis ou de recommandations sur la façon dont Manitoba Hydro doit répondre à ses besoins en matière de ressources.

Responsabilités de Manitoba Hydro

- Un représentant de Manitoba Hydro assurera la présidence du CCT. Le président est responsable de :
 - la coordination du comité, y compris le recrutement des membres;
 - la programmation et la planification des réunions;
 - l'acquisition de ressources d'appui;
 - la conduite des réunions conformément au mandat;
 - la préparation des notes de réunion.
- Retenir les services d'un animateur externe pour modérer les réunions.
- Veiller à ce que les experts en la matière de Manitoba Hydro soient disponibles pour appuyer les discussions si nécessaire.
- Soutenir un environnement accueillant et inclusif. Participer activement et respectueusement aux discussions. Respecter le fait que certains membres ne peuvent pas participer à toutes les discussions.
- Se comporter de manière honnête, équitable, éthique et intègre et se montrer respectueux envers les membres du CCT, le personnel de Manitoba Hydro et les animateurs du groupe.
- Examiner et divulguer les conflits d'intérêts potentiels au CCT, ainsi que la manière dont ces conflits seront gérés.
- Examiner la rétroaction du CCT et partager ce qui a été dit, ce que Manitoba Hydro a fait (avec les commentaires) et la justification. Par exemple, la rétroaction peut être prise en compte dans le PIR ou dans d'autres travaux de Manitoba Hydro.
- Publier tous les documents du CCT, comme les procès-verbaux, les présentations et les notes de réunion, sur le site Web public de Manitoba Hydro.
 - Des notes de réunion seront préparées et communiquées afin de fournir un résumé des discussions du CCT sans attribuer les commentaires à un individu ou à un groupe précis. Ces notes ne seront pas incluses dans le procès-verbal.
 - Tous les documents du CCT seront documentés dans le cadre d'un rapport sur la participation à la PIR de 2025.
- Les informations de nature sensible ou confidentielle, ou qui ne sont pas directement liés à l'élaboration de la PIR de 2025, ne seront pas communiquées aux membres du CCT.

Calendrier des réunions

Les ordres du jour seront établis par Manitoba Hydro. Les réunions commenceront en novembre 2024 et se tiendront à des moments clés du processus de développement (environ 6 à 7 réunions) jusqu'en juin 2025. Les réunions dureront jusqu'à quatre heures et seront programmées pendant la semaine de travail (du lundi

au vendredi). Elles se dérouleront en personne, généralement à Manitoba Hydro, 360, avenue Portage, Winnipeg, Manitoba.

Le calendrier provisoire et les ordres du jour sont les suivants :

Réunion 1: 8 novembre 2024.

- Présentation du comité.
- Révision du mandat.
- Vue d'ensemble de la PIR de 2025 de Manitoba Hydro et de ses objectifs, y compris l'approche de l'engagement.
- Présentation des données clés proposées, des scénarios et des mesures d'évaluation.

Réunion 2: 21 novembre 2024.

- Vue d'ensemble des principaux intrants et scénarios et de la manière dont ils sont utilisés dans la modélisation et l'analyse.
- Approche de l'élaboration des projections de charge.
- On demandera au groupe de fournir de la rétroaction afin d'éclairer les projections de charge.
- Présentation des stratégies d'options en matière de ressources et de la manière dont elles sont utilisées avec les projections de charge pour établir des scénarios futurs.

Réunion 3: 2 décembre 2024.

- Plan de modélisation comprenant des scénarios et une analyse de sensibilité.
- Méthodologie d'évaluation comprenant les paramètres d'évaluation initiaux.
- On demandera au groupe de fournir de la rétroaction afin d'éclairer les mesures d'évaluation.

Réunion 4: fin mars.

- Premiers résultats de la modélisation.

Réunion 5: avril/mai.

- Ébauche de la feuille de route et du plan de développement recommandé pour la PIR de 2025.
- Discuter de la façon dont les paramètres d'évaluation ont été appliqués ainsi que de chaque approche, avec ses avantages et ses inconvénients.

Réunion 6: juin.

- Communiquer l'ébauche définitive du plan de développement recommandé et de la feuille de route de la PIR de 2025.